

CHAMPIONNAT HDF EDUCATIFS HAUTS DE FRANCE

65cc / 85cc et 50cc 2026

ARTICLE 48 : SONT ADMIS :

Les licenciés de maximum de 12 ans au 31 décembre de l'année.

- Catégorie. 50cc Centrifuge Licence NJ1. De 6/7 ans et NJ2 8/**9 maximum** au 31 décembre de l'année (Guidon de Bronze)
 - Catégorie. 65ccMaxi avec Transpondeur Licence NJ1à partir de 7ans, NJ2 à partir de 8 ans et jusqu'à 9 ans ou NJ3 jusqu'à 11 ans au 31 décembre de l'année. (Guidon Bronze et ou Argent)
 - Catégorie. 85 CC Maxi avec Transpondeur minimum 9 ans au jour de l'épreuve et maximum 12 ans au 31 décembre de l'année (Guidon Argent et ou Or)

Les 5 premiers pilotes du classement provisoire 85cc Educatifs de la ligue et les pilotes 85cc participant au championnat de France Minivert ayant 11ans avant l'épreuve, **sont autorisés** à participer au championnat de ligue HDF 85cc Minimes, hors classement cumulé.

REPORTS DE POINTS : Voir ARTICLE 5 bis dans le règlement général

ARTICLE 49 : CIRCUIT

Un circuit doit être prévu en accord avec le responsable des Kids, le Directeur de course et l'organisateur :

- 85cc Educatifs et 65 CC allégé si besoin
 - 50cc Thermiques : circuit simplifié (si nécessaire) tout en gardant des difficultés
 - Les motos électriques sont acceptées et classées séparément.

La journée comporte au minimum pour :

Kids :

- ✓ 1 essai libre et 1 essai chronométré de 10' le matin
 - ✓ 2 manches l'après-midi de 10 minutes + 1T

Educatifs 65 cc :

- 1 séance essais libres et 1 séance chronométrée de 10'+15'
 - 2 manches de 12'+1T

Educatifs 85 cc :

- 1 séance essais libres et 1 séance chronométrée de 10'+15'
 - 2 manches de 12'+1T

ARTICLE 50 : CONTROLE ADMINISTRATIF : Le Club organisateur se chargera de l'accueil administratif des pilotes.

ARTICLE 51 :

Pour participer, il y aura lieu de présenter le matin au contrôle des licence NJ1 (50cc) OU NJ2 ou NJ3 (65 et 85cc) ainsi que le guidon ou le CASM.

ARTICLE 52 :Des contrôles techniques seront réalisés la veille et/ou le matin de l'épreuve.

La tenue exigée est celle des pilotes de cross : casque homologué, lunettes, bottes de cuir, gants, pantalon protégé, dorsale, épaules, genouillères, coudières.

Catégorie 85cc les machines grandes roues sont autorisées.

ARTICLE 53:

La présence des parents est interdite sur la piste et aux abords de la piste non ouverte au public.

La présence des parents est interdite sur la piste et aux abords de la piste non ouverte au public.
En cas de non-respect de la présente règle, le Directeur de course est habilité à stopper la manche et exclure le ou les pilotes concernés.